Annexe : leviers par secteur selon le bilan carbone

Note : bilan carbone 2023 : publié en janvier 2026

Version du 26 août 2026

Le bilan carbone propose des "potentiels de réduction" pour chaque secteur. Cette annexe regroupe les leviers mentionnés dans le document du bilan carbone 2023.

Transports (p.15)

- La réduction des besoins de mobilité et des distances parcourues
- Le report modal vers la mobilité active et les transports publics
- L'optimisation de l'utilisation des véhicules et l'amélioration technologique des voitures, notamment à travers l'utilisation de véhicules électriques
- Les révisions de la Loi sur les Routes et du Plan directeur cantonal

Bâtiments (p.18)

- Le remplacement des sources de chauffage, notamment le développement des pompes à chaleur
- La rénovation des bâtiments
- Le développement des énergies renouvelables et en particulier du solaire photovoltaïque
- La réduction de la consommation énergétique

Industrie vaudoise (p.21)

- La décarbonation par la mise en service d'une nouvelle installation améliorant la valorisation de déchets plastiques en 2025 à Eclépens ainsi que l'usage de matériaux de construction alternatifs au béton (béton recyclé, bois)
- L'optimisation de processus industriels
- Le développement du captage et stockage de carbone
- Le développement de la sobriété et de la circularité dans la construction

Agriculture vaudoise (p.24)

- L'amélioration de la gestion des troupeaux (santé, reproduction), optimisation de la fertilisation des cultures, réduction de l'utilisation d'engrais minéraux, production de biométhane à partir des engrais de ferme, adaptation de la composition des rations fourragères, substitution des énergies fossiles, renforcement des filières de production végétale et de légumineuse, etc.
- La réduction rapide des émissions de méthane
- La promotion des pratiques agricoles durables et résilient

Autres

- Respecter l'amendement de Kigali au protocole de Montréal, signé par la Suisse, impose le calendrier de réduction de la consommation des HFC de -70% en 2029 et de -85% en 2036 par rapport à la moyenne 2011-2013. Cela permettrait de limiter l'impact des HFC à moins de 2% des émissions territoriales en 2030.
- Renforcer la régionalisation et la modernisation des stations d'épuration pour diminuer les émissions de protoxyde d'azote

Forêts et sols

- Rajeunir les peuplements forestiers
- Intensifier l'effort de diversification des essences et la gestion intégrée des risques
- Promouvoir l'utilisation du bois en cascade, soit utiliser autant de bois que possible pour une valorisation de ce matériau aussi longtemps que possible (réemploi)
- Promouvoir une agriculture vaudoise permettant de protéger les sols agricoles

Consommation (p.30)

- Développer l'économie circulaire, réduire le gaspillage, encourager à la réparation ou au partage d'objets
- Mettre en place une politique de santé efficace

Alimentation (p.33)

- Faire évoluer l'offre vers une alimentation saine et durable, basée notamment sur des produits locaux et à faible impact

- Implémenter des mesures de réduction de la fourche à la fourchette, notamment dans les restaurants de collectivités publiques

Construction (p.36)

- Réduire les besoins en construction, en adaptant les bâtiments existants aux nouveaux usages plutôt qu'en les démolissant, et en limitant l'augmentation, voir en diminuant, les surfaces dédiées à l'habitation et aux services
- Intégrer les principes de l'économie circulaire dans les pratiques de construction, notamment par l'utilisation en cascade du bois et la réutilisation de matériaux